

Préfecture de l'Ain
Direction de la Réglementation et des Libertés
Publiques
Service de l'Immigration et de l'Intégration

**DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION
AU SEJOUR, DEPOSE PAR UN RESSORTISSANT ETRANGER
EN SITUATION IRREGULIERE
(CIRCULAIRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR DU 28 NOVEMBRE 2012)**

DOSSIER A CONSTITUER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Liste des pièces à fournir (photocopies exclusivement) dans le cadre de cette demande

CONSIGNES A LIRE ATTENTIVEMENT :

I - ATTENTION : quand vous aurez complété votre dossier de demande, vous devrez l'envoyer **EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER**, à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE L'AIN
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION/ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SEJOUR
45, AVENUE ALSACE LORRAINE
01000 BOURG EN BRESSE

II - TOUT DOSSIER ENVOYE DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE **COMPLET** POUR FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN.

III - JOINDRE A VOTRE DOSSIER : - LA FICHE RECAPITULATIVE DE SITUATION
- UNE LETTRE DE MOTIVATION

IV - VOUS SEREZ INFORME DE LA SUITE DONNEE A VOTRE DEMANDE ET LE CAS ECHEANT, CONVOQUE **PAR COURRIER**, POUR UN EXAMEN COMPLEMENTAIRE DE VOTRE DEMANDE.

V - **AUCUNE INFORMATION NE SERA DONNEE PAR TELEPHONE.** VOUS POUVEZ APPELER LE « 39-39 » SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 28 NOVEMBRE 2012.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

AVIS IMPORTANT

- LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR (PHOTOCOPIES EXCLUSIVEMENT) DEVRONT **PRIORITAIREMENT** ETRE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : AVIS D'IMPOSITION, DOCUMENTS URSSAF, ASSEDIC, HOPITAUX, TRIBUNAUX, ECOLES, ...ETC
- ILS PEUVENT AUSSI EMANER D'INSTITUTIONS PRIVEES (BANQUE, BULLETINS DE SALAIRE, ETC...)
- LES JUSTIFICATIFS NE POUVANT ETRE CONSIDERES COMME « SÛRS » POURRONT NE PAS ETRE PRIS EN COMPTE

DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR «VIE PRIVEE ET FAMILIALE »
--

I/ LES PARENTS D'ENFANTS SCOLARISES :

Cocher les cases des documents fournis - merci

- Si l'un des des deux parents est déjà en situation régulière en France : copie de son titre de séjour
- Justificatifs d'une installation en France d'au moins 5 ans
- Justificatifs d'une scolarisation des enfants depuis au moins 3 ans (y compris l'école maternelle)
- En cas de vie séparée des parents : justificatifs de la contribution à l'éducation des enfants
- Justificatifs de la pratique de la langue française (diplômes, attestations de stages linguistiques...etc)
- Autres documents

II - LES CONJOINTS D'ETRANGERS EN SITUATION REGULIERE :

Cocher les cases des documents fournis

- justificatifs d'une installation en France d'au moins 5 ans
- justificatifs d'une vie commune du couple, d'au moins 18 mois
- justificatifs de la pratique de la langue française (diplômes, attestations de stages linguistiques, etc...)
- autres documents

III - LES MINEURS ENTRES IRREGULIEREMENT EN FRANCE VIVANT EN FRANCE, DEVENUS MAJEURS :

- justificatifs d'au moins deux ans de présence en France, à la date du 18e anniversaire
- justificatifs du parcours scolaire : inscriptions, certificats de scolarité, (bulletins de notes, etc..).
- justificatifs de la présence en France de la famille du demandeur (ex : copie du titre de séjour d'un des deux parents)
- justificatifs de sa prise en charge matérielle et financière (hébergement, achats divers)
- justificatifs (le cas échéant) des études supérieures suivies (université, BTS, etc...)

**DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR
AU TITRE DU TRAVAIL**

cocher les cases correspondant aux documents fournis- merci

1er cas :

contrat de travail (CDI, ou CDD d'au moins 6 mois)

promesse d'embauche : formulaire cerfa n°13653*03 préparé par votre employeur (voir avec UTDIRECCTE, service MOE, bd des Belges - 01000 BOURG EN BRESSE)

justificatifs d'une ancienneté de travail de 8 mois (consécutifs ou non), ex : contrats de travail, bulletins de salaire, chèque emploi service...etc sur les 24 derniers mois

ou :

justificatifs d'une ancienneté de travail de 30 mois (consécutifs ou non), ex : contrats de travail, bulletins de salaire...sur les 5 dernières années.

justificatifs d'une résidence en France d'au moins 5 ans

justificatifs de la pratique de la langue française (diplômes, attestations de stages linguistiques, etc...)

2eme cas :

contrats de travail (CDI ou CDD d'au moins 6 mois)

ou :

promesse d'embauche : formulaire cerfa n°13653*03 préparé par votre employeur (voir avec UTDIRECCTE, service MOE, Bd des Belges - 01000 BOURG EN BRESSE)

justificatifs d'une ancienneté de travail de 24 mois, dont 8 consécutifs ou non, sur les 12 derniers mois

justificatifs d'une résidence en France d'au moins 3 ans

justificatifs de la pratique de la langue française (diplôme, attestation de stages linguistiques, etc...)

3e cas :

- justificatifs d'activité salariée d'au moins 12 mois (consécutifs ou non) sur les 3 dernières années
- justificatifs de résidence en France d'au moins 7 ans
- justificatifs de la pratique de la langue française (diplômes, attestation de stages linguistiques, etc...)

(Dans le 3e cas, les 2 conditions, si elles sont remplies, ne peuvent entraîner que la délivrance d'un seul récépissé provisoire de 4 mois, permettant une recherche d'un emploi de longue durée)

4e cas :

- justificatifs d'activité , depuis au moins 12 mois, auprès d'un organisme d'économie solidaire, agréé au niveau national par l'Etat, (article L265-1 du code de l'action sociale et des familles)
- contrat de travail ou promesse d'embauche de cet organisme
- justificatifs de résidence en France d'au moins 5 ans
- justificatifs de la pratique de la langue française (diplômes, attestation de stages linguistiques, etc...)

5e cas :

- justificatifs d'activité professionnelle intérimaire (et salariée) sur 24 mois précédant le dépôt de la demande de titre :
 - bulletins de salaire équivalent à 12 SMIC mensuels, dont 910 heures d'intérim
 - justificatifs d'au moins 310 heures déjà effectuées sur les 910 heures à totaliser dans l'entreprise d'intérim qui s'engage sur la demande

OU

- demande d'autorisation de travail de l'entreprise utilisatrice du salarié intérimaire :
 - CDIou:
 - CDD d'au moins 12 mois

engagement de l'entreprise de travail temporaire : volume de travail égal à un cumul de missions de 8 mois de travail sur les 12 prochains mois (y compris contrats de mission formation)

- justificatifs de la pratique de la langue française (diplômes, attestation de stages linguistiques, etc...)
- justificatifs d'une résidence en France d'au moins 5 ans



PRÉFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain
Direction de la Réglementation et des Libertés
Publiques
Service de l'Immigration et de l'Intégration

**DEMANDE D'ADMISSION AU SEJOUR
(CIRCULAIRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR DU 28 NOVEMBRE 2012)**

FICHE RECAPITULATIVE DE SITUATION

CETTE FICHE DEVRA ETRE JOINTE AU DOSSIER

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

DATE D'ENTREE EN FRANCE :

CONDITIONS D'ENTREE EN FRANCE :

SITUATION DE FAMILLE :

- célibataire :
- marié :
- PACS :
- autre :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

- salarié :
- Intérimaire :
- en attente d'emploi (promesse d'embauche) :
- autres

Bourg en Bresse, le

